



Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de Communes des Portes de l'Île de France

Entre

L'État, représenté par,

La Communauté de Communes des Portes de l'Île de France, représentée par Alain Pezzali, son Président,

il a été convenu

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Le présent contrat permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'opérations répondant aux enjeux de relance, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer et sur une méthode de travail et l'identification des besoins d'ingénierie pour poursuivre la stratégie de développement définie.

Les cosignataires conviennent que le CRTE de la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France s'appuie sur les objectifs de son Projet de territoire et de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) en cours, et est en cohérence avec les PLU communaux, et les plans d'actions du programme petites villes de demain à Bonnières sur Seine et Freneuse et comprend à la fois les projets portés par la Communauté de communes et les projets portés par les communes, dès lors qu'ils répondent aux enjeux territoriaux du CRTE.

Les transitions à l'œuvre (écologique, démographique, économique et numérique) seront traitées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques

concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le CRTE devra rester un outil souple, au service de la performance et de l'efficacité. Il pourra régulièrement être enrichi ou amendé afin de demeurer évolutif. Il fera a minima l'objet d'une révision annuelle.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

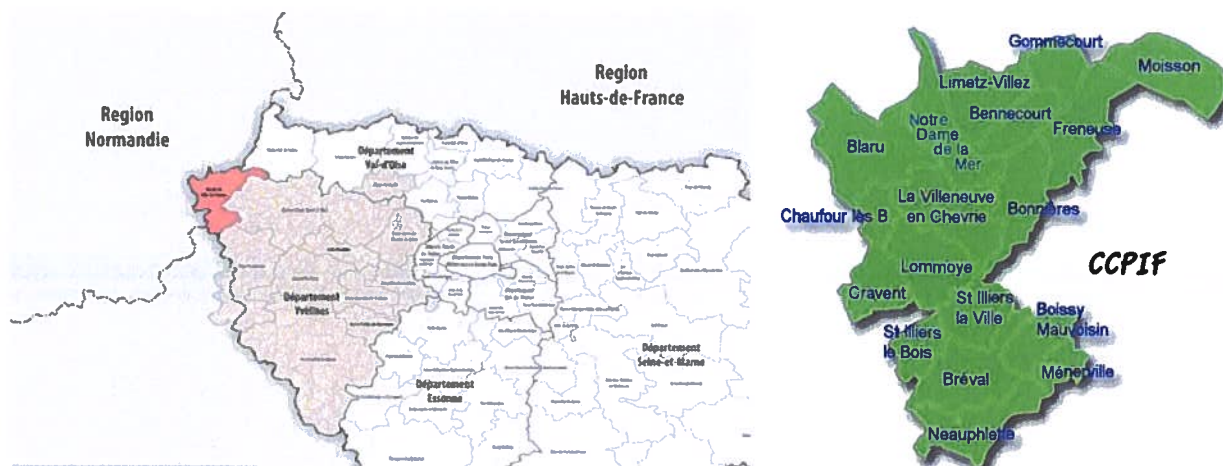
Le présent contrat présente les enjeux du territoire, la stratégie de développement qu'il a retenue, les actions identifiées à ce stade et celles qui sont prêtes à être inscrites au CRTE. Il précise également les conditions pour sa mise en œuvre.

I. Les enjeux et la stratégie du territoire

1.1. Principales caractéristiques du territoire

Située à l'extrême ouest du département des Yvelines, point de contact entre l'agglomération de Mantes et la Normandie la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France est composée de 18 communes, pour la plupart rurales, du canton de Bonnières sur Seine et du Plateau de Lommoye et fait la jonction entre 4 départements (Eure, Eure-et-Loire Val d'Oise et Yvelines) et entre deux régions (Normandie et Ile-de-France).

Son périmètre a évolué depuis 20 ans : créé le 20 décembre 1993 entre les communes de Bennecourt, de Bonnières et de Freneuse, l'EPCI s'est progressivement agrandi puis a fusionné, en 2017, avec le Plateau de Lommoye regroupant 10 communes



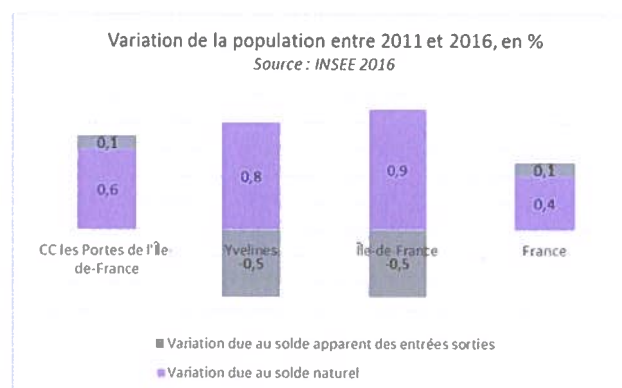
Le territoire est bordé par la Seine et traversé par l'autoroute A13 et la voie ferrée

C'est un territoire peu dense (156 hab./km², 625 hab./km² dans les Yvelines) qui présente des paysages remarquables et contrastés avec trois entités paysagères bien marquées : les boucles de Seine et leurs falaises, la vallée industrielle, le plateau rural et agricole au sud.

Il est inscrit au cœur d'un cadre naturel et environnemental à forte valeur patrimoniale. Une commune est membre du PNR du Vexin français au nord et des rapprochements sont en cours.

L'INSEE recense, en 2017, 8 856 ménages fiscaux représentant 22 566 habitants, dont 26.8 % de moins de 20 ans, 16.3% de plus de 60 ans et 32.8 % de la population retraitée.

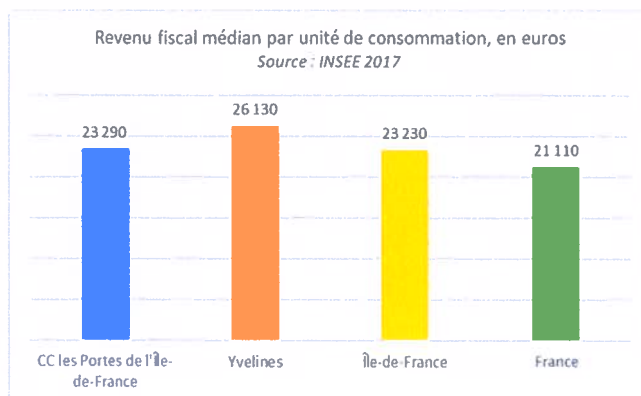
Le territoire attire de nombreuses personnes : un cadre de vie plaisant, un grand nombre de services et d'aménagements accessibles à tous, un coût du foncier attractif une pression fiscale moindre. La population rajeunit près des gares (Bonnières sur Seine, Bréval) et reste plus âgée dans les villages.



Si le territoire n'est pas soumis à l'article 55 de la loi SRU, il accueille en secteur urbain une part de logements sociaux.

35,8% des ménages sont constitués de couples avec enfant et 10,2 % de familles monoparentales.

Le territoire présente par ailleurs le revenu fiscal médian le plus bas des Yvelines, un taux de chômage de 11,3 % supérieur à la moyenne du département (10,4 %) et un taux de pauvreté de 9%.



Deux communes ont une dominante semi-urbaine avec 4 000 habitants chacune, Bonnières-sur-Seine et Freneuse, avec un habitat tant individuel que collectif, les autres communes ayant un caractère rural prononcé. De nouveaux logements sont en cours de construction sur les communes de Bonnières sur Seine, Freneuse et Bréval.

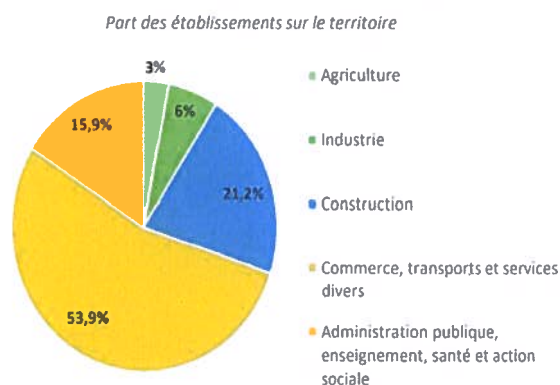
Le parc de logements est composé de près de 80 % de pavillons, 87 % sont des résidences principales et près de la moitié des logements ont plus de 5 pièces. 63% des logements ont été construits avant 1990 et consomment 4 fois plus qu'un logement BBC pour leur chauffage. 74 % des ménages du territoire sont par ailleurs propriétaires de leur logement.

Le territoire se compose principalement de zones agricoles qui représentent les 2/3 du périmètre mais aussi de zones de forêts qui couvrent 21% du territoire. Les espaces urbanisés représentent 9% de la surface et les espaces en eau 4%.

L'activité agricole dominante est pour 83% des surfaces orientées vers les productions céréalières et protéagineuses et les cultures industrielles (betterave sucrière). D'autres types de productions sont présentes (fruits et légumes et élevage occupant respectivement 2% et 11% des surfaces) et des initiatives de vente directe font leur apparition avec succès.

En vallée de Seine, le territoire a une tradition industrielle encore vivante avec l'aciérie Iton Seine, qui emploie plus de 200 personnes (plus gros employeur du territoire), et la présence de MRDPS (démantèlement de véhicules de l'armée) qui a un projet de déchirage de péniches. Grâce à l'action de la Communauté de Communes, d'anciens locaux industriels ont été reconvertis en village d'entreprises et un Hôtel d'activités est ouvert depuis 2018 sur la ZAC de Freneuse.

Source : BL diagnostic PCAET



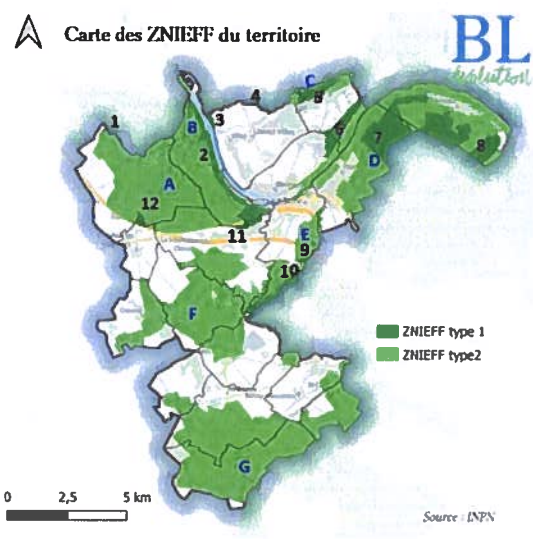
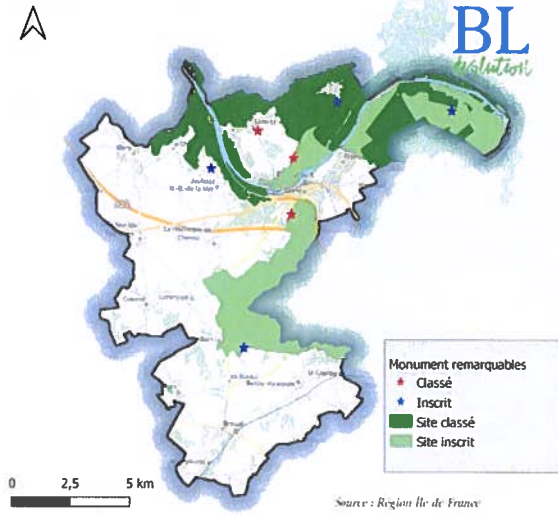
Le tissu économique est constitué en grande majorité de très petites entreprises (83% des entreprises ont moins de 2 salariés) et plus de la moitié des établissements relève du secteur du commerce, du transport et des services.

La Communauté de Communes a lancé une étude commerciale dont les résultats sont attendus mi 2021.

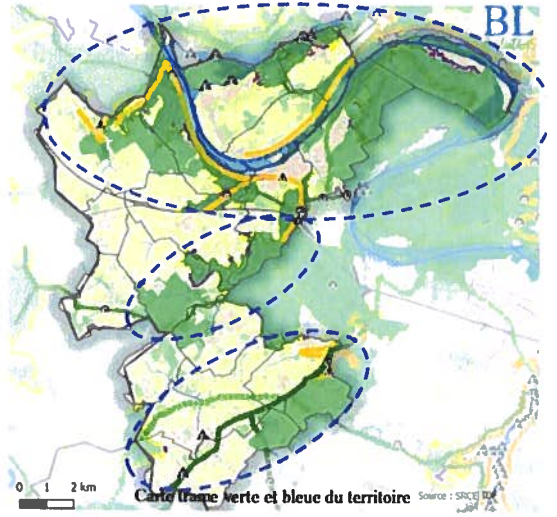
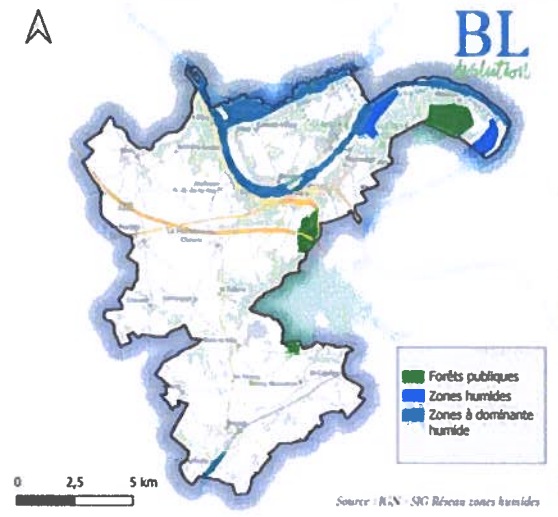
Les déplacements domicile-travail sont une source de difficultés pour le territoire. 72,4 % des actifs du territoire les font en voiture (contre 18,6% en transport en commun). Ces déplacements en voiture servent également à rejoindre la gare de Bonnières pour les actifs travaillant sur Paris, actifs du territoire mais aussi du département de l'Eure qui veulent profiter du pass Navigo, générant des pics de déplacement importants, sur des axes de circulation peu adaptés et encombrés car servant de voie de contournement du péage autoroutier.

Enfin, le développement du territoire s'inscrit dans un environnement naturel et paysager de grande qualité et doit intégrer les zonages et mesures de protection qui permettent et garantissent leur valorisation sur le long terme :

- les protections de sites

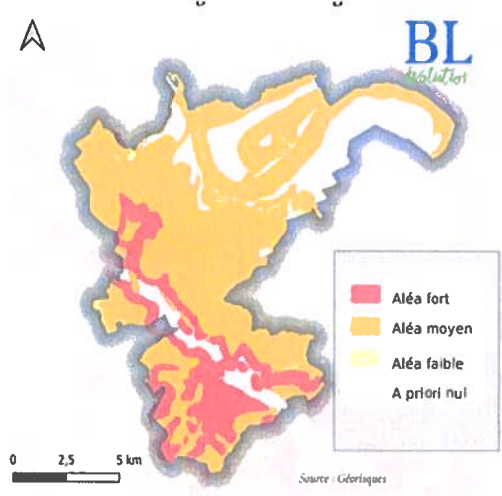


- les espaces naturels (zones protégées au titre de Natura 2000 en vallée de Seine, réserve naturelle régionale : Forêt régionale de la boucle de Moisson, notamment), ZNIEFF, etc..
- les enjeux de continuité écologique et de préservation des ressources en eau



Il est par ailleurs exposé à des risques techniques (ICPE et stockage de gaz) et doit tenir compte des aléas climatiques qui peuvent affecter ses ressources et ses activités avec

- des risques d'inondations (13 des 18 communes concernées par un PPRI),
- des risques de retrait gonflement des argiles sur les bâtiments et la stabilité des terrains,
- l'augmentation des épisodes de forte chaleur qui impactent les réserves en eau et les activités agricoles notamment.



1.2. Les enjeux du territoire

La Communauté de Communes des Portes de l'Île de France doit faire face à plusieurs enjeux :

- Le désenclavement du territoire :

La collectivité est traversée par la Seine et l'autoroute A13. C'est l'un des rares territoires d'Île-de-France desservi par une autoroute payante, ce qui pèse à la fois sur les revenus des ménages mais également constitue un désavantage économique pour les entreprises du territoire. La départementale D113 est saturée, comme les lignes de train qui desservent la gare St Lazare. Enfin se pose la question cruciale de la traversée de Bonnières et de la route « promenade Marie Guillet/rue du Port/rue Mathurin Rouzic » qui joue le rôle de route de délestage et de « départementale bis » pour les camions (pour qui la traversée de Bonnières est interdite) et qui est aujourd'hui totalement dégradée. Le coût de sa réhabilitation dépasse largement la capacité financière de la commune et pose des problématiques techniques du fait de l'impossibilité d'élargir la voie et de sécuriser les piétons.

Si le territoire dispose de 2 gares SnCF qui le relient à Paris, la fréquence des trains est en diminution et le territoire reste très dépendant de la voiture individuelle pour les déplacements de ses habitants.

- Le développement économique du territoire :

La Communauté de Communes essaie d'aider son tissu économique autant que faire se peut. Un hôtel d'entreprise a ainsi été créé pour offrir des bureaux et locaux à des prix modérés. La collectivité s'est également engagée dans un crédit-bail pour permettre à une entreprise spécialisée dans la chaudronnerie industrielle de rester sur le territoire. Elle a également travaillé à relocaliser l'entreprise APR2 sur son territoire afin de sauvegarder une activité pourvoyeuse d'emplois sociaux locaux de personnes en situation difficile. Au-delà de ces quelques exemples, la situation du territoire à l'égard de ses entreprises reste particulièrement fragile avec la présence d'une unique grande entreprise (Iton Seine) dont la disparition éventuelle aurait un impact social et économique majeur pour la population, les communes et l'intercommunalité.

Au-delà des activités industrielles, le territoire mène une réflexion d'ensemble sur le commerce et dispose d'atouts patrimoniaux, naturels et paysagers qui pourraient davantage être valorisés et permettent l'accueil de touristes.

- Le maintien du rôle structurant des bourgs centre :

La Communauté de Communes est constituée de deux territoires, qui correspondent à deux anciennes Communautés de Communes : la vallée, semi urbaine, et le plateau, plus rural. Ces deux entités géographiques sont structurées autour de bourgs centres : Bonnières/Freneuse pour la vallée et Bréval pour le plateau. La volonté de l'intercommunalité est de renforcer le rôle de centralité de ces bourgs en engageant d'une part une étude commerciale en vue de renforcer l'attractivité commerciale, et d'autre part en portant le projet Petites Villes de Demain pour accompagner les communes de Bonnières et Freneuse afin de renforcer la centralité de la gare de Bonnières. La Communauté de Communes travaillera par ailleurs à développer une offre d'équipements publics sur le plateau afin d'apporter le même niveau de services que celui présent sur le territoire de la vallée.

1.3. La stratégie du territoire

Pour répondre à ces trois enjeux stratégiques, le territoire de la CCPIF a opté pour une stratégie de développement qui repose sur 2 principes d'actions et 3 axes stratégiques.

Les 2 principes d'actions

- la préservation de l'identité rurale, de la qualité des paysages et de l'environnement qui fondent l'attrait du territoire et l'attachement qui portent ses habitants :

La Communauté de Communes souhaite participer à la conservation de l'identité des communes, notamment celle des communes rurales. Elle souhaite pour cela encourager le renouvellement urbain et le choix d'extensions urbaines mesurées (en nombre et en surfaces) pour garantir l'équilibre entre développement urbain et maintien des espaces naturels et agricoles. Elle souhaite également encourager la préservation du paysage urbain en privilégiant des volumétries de constructions mesurées et adaptées à la typologie locale. Les milieux humides, qu'ils soient en eau en permanence ou par intermittence, sont d'une grande diversité. Plantes aquatiques, roseaux, iris, joncs... ornent ces milieux. Grenouilles, oiseaux, insectes trouvent dans ces espaces les conditions nécessaires pour y vivre et se reproduire. La Communauté de Communes souhaite

avoir une démarche active en protégeant et en intégrant systématiquement ces milieux dans la planification de ses projets. Plus largement l'intercommunalité souhaite défendre la diversité paysagère de son territoire et garantir la qualité de vie de ses citoyens à travers un environnement protégé :

- maintien d'une biodiversité importante ;
- gestion cohérente des ruissellements et de l'eau, qualité des abords de cours d'eau ;
- maintien et développement d'éléments de structuration des paysages sur le plateau et autour des villages ;
- maintien d'une agriculture forte ;
- maîtrise de l'étalement urbain, lutte contre le mitage des espaces agricoles ;
- développement équilibré de l'habitat et des activités économiques dans le respect des lieux ;

- la sobriété dans la consommation de l'espace et des ressources énergétiques, naturelles comme condition d'une transition réussie vers la résilience du territoire au changement climatique :

L'artificialisation des sols peut avoir comme conséquences une banalisation des paysages et la destruction du patrimoine culturel et naturel. Elle contribue à l'augmentation des risques d'inondation. De plus, associée à diverses pollutions, elle dégrade la qualité des eaux et de l'air. Enfin l'artificialisation restreint la capacité du sol à stocker le carbone. Pour lutter contre cela, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans une véritable stratégie foncière afin de gérer le foncier comme une ressource non renouvelable et souhaite encourager les communes à faire de même afin que les projets immobiliers du territoire prennent en compte cet enjeu.

Elle portera par ailleurs une attention au contexte physique particulier du territoire (réseau hydrographique, géologie, reliefs, climat) pour anticiper la vulnérabilité future du territoire face aux pressions sur les différents paramètres physiques. C'est un des enjeux du Plan Climat porté par la Communauté de Communes. Le PCAET, en cours d'élaboration, permettra d'identifier des actions en vue de lutter contre le changement climatique et de préparer le territoire à ce changement afin d'en réduire l'impact et de l'accompagner plutôt que de le subir.

Les 3 axes stratégiques

Réunis en Atelier de travail, le 18 mai 2021, les élus des communes de la Communauté de communes ont défini collectivement 3 axes stratégiques pour le Projet du territoire :

- Axe 1 : Accompagner le développement économique durable du territoire

Il s'agit pour la Communauté de communes de favoriser le développement d'emplois durables sur le territoire en soutenant l'ensemble des filières existantes et émergentes sur le territoire : l'agriculture, l'industrie dans la vallée de Seine, le commerce, l'artisanat et le tourisme.

- Axe 2 : Accompagner la transition écologique du territoire

Sur ce volet, au-delà des objectifs retenus dans le cadre du PCAET, sensibilisation des acteurs, sobriété énergétique, exemplarité de la collectivité dans la réduction des consommations énergétiques (éclairage, rénovation des bâtiments), le territoire s'engage également dans la promotion de la Mobilité durable (projets en cours, étude), la gestion économe des ressources (eau, assainissement, déchets, ressourcerie), et la protection des espaces naturels et de la biodiversité.

- Axe 3 : Renforcer la cohésion du territoire et le bien-vivre ensemble

La Communauté de communes se mobilise sur le maintien et la revalorisation du rôle structurant des bourgs-centres et l'accès facilité à tous les habitants aux services publics, activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi qu'au numérique.

Ces axes stratégiques sont détaillés dans les parties suivantes.

II. Axe 1. Accompagner le développement économique durable du territoire

La stratégie de la Communauté de Communes est de soutenir les filières existantes sur le territoire, en y intégrant les enjeux de développement durable.

1.1. Une agriculture et une alimentation durables et locales

Jardins familiaux : En 2018 la Communauté de Communes a créé 14 parcelles de jardins familiaux. Ce projet est né de la volonté des élus d'engager la collectivité dans une démarche « du bien manger ». Conscient de la sensibilisation de la population aux aliments sains et à la culture organique, la collectivité, à travers sa commission Actions Sociales, a ainsi souhaité mettre à disposition de la population des parcelles de terre dans le cadre de la création de jardins familiaux.

Composé d'un terrain de 2 250m², les jardins familiaux sont divisés en 14 parcelles privatives d'environ 115m². Elles sont situées chemin de la République à Freneuse (à côté de la crèche intercommunale et de la Résidence des Belles Côtes pour les personnes âgées). Leur aménagement s'inscrit dans une démarche paysagère et écologique : cabanes de jardin en bois, système de récupération de l'eau de pluie, clôtures séparatives en bois, chemins filtrants... etc.

Aujourd'hui, tous ces jardins sont loués et cultivés. Les cultures sont variées : salades, tomates, potirons, pomme de terre, herbes aromatiques, fleurs... Chaque jardinier locataire applique une charte de bonne conduite. Elle regroupe toutes les règles de vie instaurées pour le respect des hommes et de l'environnement. Le compostage est favorisé avec un espace prévu à cet effet, de même que les jardiniers sont incités à ne pas utiliser de pesticides.

Des pistes pour le développement de jardins sur des parcelles communales existent et des projets d'animation pourraient venir renforcer la dynamique instaurée.

Circuits courts

L'évolution des pratiques est sensible sur le territoire avec l'apparition d'exploitations en agriculture raisonnée ou biologique et des expériences de vente directe et circuits courts qui ont beaucoup de succès.

Cette dynamique mériterait d'être soutenue et des réflexions pourraient être lancées sur les perspectives de marché de producteurs locaux, magasin de producteurs, paniers dans les gares, circuits de randonnée de découverte des exploitations, réseau de cuisine collective pour alimenter les cantines en circuit court, etc.... en partenariat avec les territoires voisins pour avoir des flux suffisants et avec le PNR du Vexin qui a l'expérience de ce type de projets.

Valorisation des déchets agricoles et contribution à la production d'EnR

Les travaux du PCAET ont montré que le potentiel de développement de la méthanisation à partir des déchets agricoles du territoire est important. Les agriculteurs ont déjà montré leur intérêt pour ce type de projets avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments agricoles. Ces pistes de diversification sont à faciliter.

Adaptation au changement climatique

Le territoire souhaite accompagner la filière agricole pour l'aider à anticiper les conséquences du changement climatique sur la pérennité des exploitations.

1.2. Le soutien à l'emploi

La Communauté de Communes souhaite intégrer une clause sociale dans tous ses chantiers majeurs afin de privilégier l'emploi de personnes issues du territoire et la formation des jeunes.

La Collectivité s'engage également dans le recrutement systématique de stagiaires dès lors qu'elle perçoit des aides du conseil régional d'Ile de France.

Enfin l'EPCI a par ailleurs largement utilisé le dispositif des emplois aidés CAE pour soutenir le recrutement de personnes en difficulté ou éloignées du monde du travail. Plusieurs personnes ont ainsi pu être formées et intégrées à l'effectif de la collectivité.

1.3. Une filière touristique diversifiée en devenir

Le territoire dispose de ressources méconnues, paysage, patrimoine architectural, ressources naturelles, points de vue, berges de la Seine... mais de qualité qui lui permettent de prétendre à leur valorisation touristique en profitant de sa proximité avec des sites renommés (Roche Guyon, maison de Claude Monet à Giverny, PNR du Vexin Français, ...).

De nombreux projets existent ou sont en émergence et doivent être accompagnés par la collectivité :

- Circuits vélo (voir aussi 2.2 Promouvoir la mobilité durable)
- Village Viking à Bennecourt : porté par une association, le projet consiste à reprendre les techniques anciennes pour construire un bateau et le remettre à l'eau,
- Accueil en bord de Seine (aménagements, traversée en bac, ...)
- Circuits de randonnée (découverte des exploitations agricoles, connectés aux gares, à proximité de la base de loisirs,...) : une quinzaine de boucles ont été identifiées et seront prochainement balisées. Il reste à les valoriser avec des outils de communication et des applications adaptés (Fiche Action n°)
- Inscription dans le réseau de cheminement équestre des Yvelines
- Hébergements touristiques, sur les circuits de randonnées, le long de la Seine, insolites (ex chambres flottantes)
- Aménagement de points de vue (table d'orientation, belvédère à Cravent)
- Valorisation du patrimoine architectural (allée sépulcrale du tombeau néolithique à Bonnières, église de Bennecourt, etc...) et industriel (machine à vapeur Farcot, usine Singer)

1.4. Une filière artisanale à accompagner

Le territoire dispose d'une filière artisanale spécialisée dans le BTP qui pourrait être accompagnée vers de nouvelles pratiques et réussir ainsi sa mutation pour s'adapter aux demandes nouvelles liées à la transition écologique comme le recours aux éco-matériaux, la rénovation énergétique, la réduction des flux d'énergie, d'eau et de déchets, la RTE.

Au-delà des formations, les chefs d'entreprises artisanales seront accompagnés dans des démarches de prévention et réduction des déchets.

La Communauté de communes soutiendra ces évolutions en lien avec les fédérations départementales pour faciliter l'accès aux formations et le développement de marchés.

1.5. Des activités commerciales à soutenir

Comme de nombreux pôles marchands, le commerce sur le territoire de la communauté de communes s'est largement affaibli durant ces vingt dernières années. En effet, ce tissu dominé par les activités de proximité a été fortement soumis à la concurrence des grandes villes voisines, des zones commerciales environnantes et par le commerce en ligne. Les communes de Bonnières sur Seine, Bréval et Freneuse sont particulièrement visées par ce manque de dynamisme commercial. Face à ces constats partagés, une étude commerciale a été lancée par la collectivité, en partenariat avec la CCI, pour répondre aux demandes des commerçants en octobre 2020.

Cette étude sera l'occasion pour la collectivité d'échanger avec les acteurs opérationnels, privés et publics, de l'aménagement, de la ville et du commerce et de construire une vision partagée de la place du commerce de demain dans l'aménagement du territoire et de développer des pratiques de travail porteuses d'innovation intégrant la thématique de la courte distance, la mixité des usages des locaux, etc...

Le bureau d'étude AID Observatoire a été retenu en septembre 2020, pour prospecter auprès des 130 commerces du territoire afin de déterminer les enjeux stratégiques pour les commerces du territoire. L'étude d'une durée de 12 à 14 mois a pour objectif de déterminer les enjeux stratégiques pour le commerce du territoire et de définir un programme d'actions pluriannuel portant notamment sur :

- Le renforcement de l'appareil commercial et de l'offre de services,
 - L'environnement urbain (stationnement, signalétique...),
 - La promotion et la communication commerciales (propositions d'animations et d'actions de communication),
 - L'amélioration de la compétitivité des entreprises (formation, aide au conseil, rénovation de vitrines...).
- (Fiche Action n°2)

1.6. Activités industrielles

Concernant les activités industrielles, les possibilités d'action de la CCPIF sont très limitées. Ces activités ont un impact important sur les émissions de gaz à Effet de Serre du territoire et sont abordées davantage dans l'axe 2.

III. Axe 2. Accompagner la transition écologique du territoire

Le territoire est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les actions qui en découleront ont vocation à figurer dans le CRTE. (Fiche Action 3 et autres).

Dans le cadre des travaux d'élaboration du PCAET, l'Etat initial de l'Environnement et l'Evaluation Environnementale Stratégique réalisés formulent de nombreuses recommandations pour préserver les ressources naturelles et atténuer la vulnérabilité du territoire et de ses activités au changement climatique. Les pistes d'actions et ces préconisations ont vocation à figurer dans le CRTE.

2.1. Promouvoir la sobriété et la performance énergétique

Rénovation énergétique des logements privés

La CCPIF a passé une convention avec la Poste dans le cadre du dispositif DEPAR afin de sensibiliser un maximum d'administrés aux économies d'énergie. La Communauté de Communes a ainsi pris en charge 100 diagnostics énergétiques de logements éligibles au dispositif. Cette action a été réalisée en marge du PCAET sur lequel travaille la collectivité.

Dans une perspective de massification et pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET de rénovation énergétique de 280 logements/an d'ici 2030, des campagnes de communication sont à organiser en ciblant les utilisateurs de Fioul - en partenariat avec GRDF qui dispose d'une base de données sur les types de chauffage des logements- et des permanences pour l'information et l'accompagnement des ménages dans le passage à l'acte pourraient être programmées avec Energies solidaires. Il s'agit de pistes d'action évoqués à l'occasion des travaux de réflexion sur le PCAET. ([Fiche Action en cours](#))

Exemplarité des collectivités

La Communauté de Communes souhaite également, dans le cadre de son PCAET, engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

La collectivité souhaite par ailleurs s'équiper de caméras thermiques qui pourront être mises à disposition des communes pour évaluer la performance énergétique des bâtiments publics ainsi que celle des logements des particuliers, équipements qui pourront être accompagnés d'expertises techniques à mobiliser. ([Fiche Action n°13](#))

Enfin on peut également mentionner que certaines communes du territoire se sont engagées dans des programmes de modernisation de leur éclairage public avec l'installation de lampes LED.

2.2. Promouvoir la mobilité durable

La Communauté de Communes s'est engagée dans plusieurs projets promouvant la mobilité durable et a inscrit dans son projet de territoire une réflexion générale sur la question des déplacements.

1) Etude d'un plan de mobilité rural volontaire et d'un plan de circulation

Le PCAET de la CCPIF a mis en évidence dans son diagnostic, l'intérêt de limiter l'auto-solisme sur son territoire et de permettre, par des modes alternatifs, de lier le territoire avec ses deux centralités (Freneuse / Bonnières et Bréval).

Pour répondre à ces besoins, la Communauté de Communes souhaite faire réaliser une étude de mobilité, avec un double objectif :

- Réalisation d'un plan de mobilité rural volontaire, afin de produire un outil de planification de la mobilité ;
- Analyse de la traversée de Bonnières-sur-Seine, en lien avec la desserte de la ZA Iton-Seine, afin d'étudier l'impact d'un nouveau plan de circulation.

Ainsi, l'étude de mobilité devra permettre à la fois de

- faire un diagnostic de mobilité rurale pour limiter l'auto-solisme dans les déplacements à destination des 2 pôles de centralité de la CCPIF : Freneuse/Bonières d'une part et Bréval de l'autre, et de la base de loisirs,
- analyser la traversée de Freneuse/Bonières en lien avec la problématique de la desserte de la zone d'activités d'Iton Seine.

Elle pourrait déboucher en première approche, sur 3 actions :

- Schéma de déplacements cyclables à l'échelle de la CCPIF,

- Etude de faisabilité et de mise en œuvre de système de transport à la demande, de système de facilitation du covoiturage,
- Propositions d'amélioration du plan de circulation et de requalification de la voirie urbaine de Bonnières-sur-Seine

D'ores et déjà, les projets engagés sont les suivants

2) L'aménagement d'une voie cyclable sur la commune de Limetz-Villez

Entre patrimoine culturel et industriel, la Seine à Vélo relie Paris au Havre via Honfleur en suivant le cours sinueux du fleuve par voies cyclables. Jusqu'à fin 2019, l'itinéraire officiel de la Seine à Vélo contournait le territoire de la CCPIF par manque d'aménagements adaptés et sécurisés.

Après plusieurs mois de concertation entre les coordinateurs de la Seine à Vélo, les représentants du département des Yvelines et les élus du territoire, il a été décidé que l'itinéraire de la Seine à Vélo passerait effectivement sur le territoire et plus précisément sur les communes de Gommecourt, Bennecourt et Limetz-Villez.



La communauté de communes s'est pour cela engagée à réaliser des aménagements de sécurisation pour les utilisateurs de la voie cyclable.

La collectivité va ainsi réaliser des aménagements pour les vélos et les piétons en site protégé sur la commune de Limetz-Villez (rue des Bâtards, rue du Port, rue de l'Eau et chaussée Claude Monet). Les travaux sont subventionnés à hauteur de 70% par le Conseil Départemental des Yvelines. Le bureau d'étude Ingéniery a été retenu. A terme les habitants disposeront ainsi d'un itinéraire cyclable reliant le château de la Roche Guyon à la maison de Claude Monet à Giverny.

Ce tronçon s'inscrit dans le prochain schéma de déplacements cyclables à l'échelle de la CCPIF et contribuera à l'attractivité touristique du territoire. (Fiche Action n°4).

3) L'aménagement d'une aire de covoiturage à La Villeneuve en Chevré

La Communauté de Communes, en partenariat avec la société d'autoroute SANEF-SAPN, va aménager un parking de covoiturage en bordure d'autoroute sur la commune de La Villeneuve en Chevré. Le parking disposera d'une capacité de 57 places : 50 places automobiles standards, 3 places automobiles PMR, 4 places auto électriques et sera situé en bordure de la bretelle d'accès à l'A13 (lieu-dit « Les Tasses ») qui dessert Rouen et Caen.

Ce parking doit permettre de répondre à une pratique de covoiturage d'ores et déjà existante et qui se caractérisait par du stationnement sauvage. Il permettra de développer davantage la pratique du covoiturage en sécurisant le stationnement le long de la nationale N13.



La conception de ce parking de covoiturage répondra à un cahier des références des parcs relais en Ile-de-France en respectant les règles générales d'aménagement de voirie et de traitement paysager particulièrement renforcées. Le projet se place dans une démarche environnementale novatrice et réfléchi en amont de la réalisation.



Le covoiturage remporte un vif succès et pour en faciliter la pratique, la Communauté de communes réfléchit à la mise en place d'une plateforme internet dédiée qui permettra de rapprocher l'offre et la demande de déplacement ou à se rapprocher de plateformes existantes.

4) L'aménagement des parkings de la gare ferroviaire de Bonnières sur Seine

A l'origine du projet, la gare de Bonnières-sur-Seine qui est à la fois la première et la dernière gare d'Île-de-France et la première et la dernière gare normande puisqu'un quart des voyageurs prenant le train à Bonnières vient du département de l'Eure. En effet, compte tenu de sa situation frontalière, la gare attire beaucoup de rabattement depuis les communes du département de l'Eure dont les habitants veulent profiter du pass navigo qui n'existe pas en Normandie.

Au total, ce sont près de 35% des voyageurs prenant le train à Bonnières qui viennent de l'extérieur du département des Yvelines. Cette attractivité, si elle conforte l'importance de la gare de Bonnières sur Seine, provoque également de nombreux problèmes de stationnement illicite ou de voitures dites ventouses au sein de la commune, au détriment du stationnement pour les clients des commerces du centre-ville.

Fort de ce constat, la Communauté de Communes a lancé, en partenariat avec le Syndicat des Transports d'Île de France, une étude afin de proposer d'une part un meilleur accueil des personnes venant prendre le train à Bonnières en termes de stationnement, et d'autre part de répondre à la problématique de saturation du stationnement au sein de la ville de Bonnières et à l'asphyxie progressive de son commerce de centre-ville qui en découle.

La réalisation d'une étude de pôle : La mission d'étude lancée par la Communauté de communes des Portes de l'Île de France, en collaboration avec le STIF, s'est inscrite dans le cadre plus général de la mise en œuvre des orientations du Plan de Déplacement Urbain d'Île de France en matière de pôles d'échanges. Cette mission avait pour objet :

- La réalisation d'un diagnostic
- L'élaboration de propositions d'aménagement
- Le choix et le développement d'un scénario
- La validation et la formalisation du projet de pôle faisant office de dossier de prise en considération par les différents financeurs.

L'étude visait à définir un schéma d'aménagement du pôle de Bonnières sur Seine et les investissements à réaliser sur ce pôle pour répondre aux problèmes identifiés. L'étude devait également identifier les futurs maîtres d'ouvrage de ces investissements.

Six thèmes ont été identifiés :

- L'amélioration de l'intermodalité avec les lignes de bus en correspondance
- L'amélioration de l'offre de stationnement de rabattement au pôle
- L'amélioration du confort d'attente dans les différents espaces du pôle
- La qualité de l'information voyageur dans l'ensemble du pôle
- La mise en accessibilité complète des voiries du pôle
- L'organisation des accès piétons et vélos au pôle

L'étude de pôle s'est déroulée en 4 phases, de mai 2014 à juillet 2018 :

- Phase 1 (mai 2014 à octobre 2014) : Réalisation d'un diagnostic
- Phase 2 (novembre 2014 à juin 2015) : Proposition de scénarii d'aménagement
- Phase 3 (janvier 2016 à mars 2017) : Développement du schéma d'aménagement retenu
- Phase 4 (juin 2017 à juillet 2018) : Formalisation du schéma de référence

Une étude complémentaire ciblée sur l'évolution des pratiques de rabattement automobile sur le pôle a été réalisée en fin de phase 3 afin de stabiliser le programme de l'offre de parc relais à intégrer au projet de pôle. La campagne d'enquête complémentaire a été réalisée en janvier 2017 (sur la base du même périmètre d'étude que l'enquête déjà réalisée en juin 2014 dans le cadre de la phase 1).

Le programme d'actions portées par la Communauté de Communes :

- Labellisation du parking P1 (réhabilitation de 269 places de stationnement)
- Création d'un parking P2 (création de 283 places de stationnement)
- Aménagement de la rue Quai du Port au Vin (Suppression stationnement illicite)
- Réaménagement de l'Impasse des Silex Taillés
- Requalification de la section nord de la rue Schaeffer

Ce projet porté par l'intercommunalité, a été rendu possible grâce à l'engagement d'Ile de France Mobilités, qui participe à hauteur de 70% du coût des travaux, du Conseil Départemental des Yvelines qui a subventionné l'achat du terrain et de la commune de Bonnières qui a vendu en novembre dernier à l'euro symbolique le parking P1 à la Communauté de Communes.

L'étude floristique et la démarche environnementale menée à la demande de la DRIEE, a été réalisée en 2019-2020 et a permis d'identifier une zone humide de 95m². Le projet du parking P2 (à construire) a donc intégré le résultat de l'étude afin de protéger la zone humide existante. La parcelle sur laquelle sera construit le parking P2, d'une surface de 10 600 m², sera recouverte d'un enrobé drainant et traversée de plusieurs noues végétalisées qui permettront de traiter la pollution de surface grâce à des plantes dépolluantes.

Les travaux pour la création du parking P2 ont été suivis rapidement par le réaménagement de l'Impasse des Silex Taillés, l'aménagement de la rue Quai du Port au Vin et de la requalification de la section nord de la rue Schaeffer. A l'issue de ces travaux, la réhabilitation du parking P1 interviendra. Elle pourra être l'occasion d'envisager l'installation d'ombrières.

5) Installation de bornes électriques pour recharge de véhicules

L'ensemble des parcs de stationnement existants et à venir, de la Communauté de Communes, sont et seront équipés de bornes de recharge électrique.

Par ailleurs, la Communauté de Communes envisage également de s'équiper systématiquement de véhicules hybrides ou électriques lors du changement de son parc de véhicules. ([Fiche Action n°28](#))

2.3. La limitation de la production et la valorisation des déchets

Le PCAET, dont le diagnostic est achevé et la stratégie prochainement définie, permettra de faire émerger un certain nombre d'actions qui seront portées par la collectivité dans la perspective de limiter la production de déchets et de valoriser ceux qui restent inévitables. Des actions majeures sont d'ores et déjà prévues en ce sens :

1) La réhabilitation de la déchetterie

L'actuelle déchetterie n'est plus aux normes, ne trie pas suffisamment et est largement sous dimensionnée considérant l'augmentation de la population du territoire et l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité en 2017. L'objectif est de créer une nouvelle déchetterie plus grande et plus moderne. ([Fiche Action n°5](#))

2) La création d'une ressourcerie

Dans le cadre de la création d'une nouvelle déchetterie, la collectivité souhaite créer une ressourcerie attenante. ([Fiche Action n°6](#))

2.4. Développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre du PCAET, avec à ce stade des pistes d'actions qui restent à approfondir. Ces pistes sont notamment :

2.4.1. Développement du photovoltaïque

La Communauté de Communes travaille au développement de panneaux solaires sur les toits de ses bâtiments.

2.4.2. Développement de la méthanisation

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'un méthaniseur sur le territoire, pour lequel le potentiel est important avec les déchets verts des ménages, des collectivités et des activités agricoles, est à prévoir.

2.4.3. Valorisation des boues des stations d'épuration

En projet également, la réflexion sur l'installation d'une centrale au biogaz sur le territoire pour notamment valoriser les boues de ses stations d'épuration.

2.4.4. Développement des réseaux de chaleur et de la géothermie

Une étude des perspectives en matière de géothermie et de création de mini réseaux de chaleur (densité de bâtiments et présence d'équipements nécessitant une importante quantité d'eau chaude sanitaire) est à prévoir. La géothermie n'étant pas l'unique source d'énergie pour un tel réseau, les perspectives en matière de biomasse-bois pourraient aussi être étudiées. Ces pistes sont bien sûr à confirmer dans le cadre des travaux sur le PCAET.

2.5. La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette

1) La protection de la ressource en eau et du milieu récepteur

La Communauté de Communes travaille en collaboration avec le Syndicat Mixte de Seine et Oise (SMSO), à qui elle a délégué la compétence GEMAPI, pour protéger les cours d'eau, les rus et les zones humides. Un diagnostic territorial est en cours de réalisation afin de définir un programme d'investissement qui pourra s'inscrire dans les programmes soutenus par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et pourra faire l'objet de fiches Action du CRTE.

Dans le cadre de la compétence assainissement, la collectivité travaille avec l'Agence de l'Eau pour notamment améliorer la qualité des rejets dans le milieu récepteur de la Seine. Plusieurs actions sont ainsi prévues afin d'améliorer la qualité des rejets, en particulier la suppression des stations d'épuration de Blaru/Port Villez et de Notre Dame de la Mer. ([Fiche action n°16 et 17](#))

L'aménagement d'un bassin de stockage est également en préparation sur la commune de Bonnières ([Fiche Action n°18](#))

2) La protection de la biodiversité

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté de Communes souhaite engager des actions de protection de la biodiversité à travers le semis de plantes mellifères sur les terrains qu'elle possède, la mise en place de ruches sur les sites des stations d'épuration et enfin la protection de la chouette effraie.

La collectivité envisage également de compenser les surfaces artificialisées dans ses projets par des actions de renaturation et de plantation d'arbres. La compensation intervenant une fois que toutes les actions d'évitement et la réduction de l'artificialisation aient été menées. La Communauté de communes se rapprochera utilement de l'opérateur public Biodif pour s'inscrire dans la banque de compensation qu'il gère.

3) La gestion économe des sols

Pour préserver la biodiversité et les espaces naturels et agricoles, la collectivité s'inscrit dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette.

C'est dans cet esprit, dans une perspective de densification du tissu urbain existant et pour répondre au mieux aux besoins des habitants qu'elle s'engagera dans l'élaboration d'un SCoT. ([Fiche Action n°12](#))

4) Protection et renaturation en cœur de bourg

Des projets existent au niveau des communes pour la création de zones boisées et la plantation d'arbres pour lutter contre la canicule et le phénomène des îlots de chaleur. La Communauté de communes pourra se rapprocher utilement de l'Institut Paris Région pour l'identification de ces phénomènes et de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

2.6. Améliorer la qualité de l'air

En matière de qualité de l'Air les réflexions dans le cadre du Plan Climat ne sont pas abouties mais des projets seront sans aucun doute identifiés en matière de prévention et d'actions concrètes pour la résorption des points noirs.

IV. Axe 3. Renforcer la cohésion du territoire et le bien-vivre ensemble

3.1. La reconquête des centre-bourgs

1) La réalisation d'une étude commerciale

Comme évoqué dans l'axe 1, la Communauté de Communes a engagé une étude commerciale en vue de soutenir les 130 commerces de son territoire, qui doivent faire face à la concurrence des grandes villes voisines, des zones commerciales environnantes et du commerce en ligne. La crise sanitaire a fini de fragiliser les commerces existants or ces commerces constituent des services essentiels à la population et participent à la vie sociale de nos communes. L'objectif est de créer une dynamique qui doit permettre de protéger et de promouvoir nos commerces locaux en s'adaptant à l'évolution des attentes des consommateurs et par la même de revitaliser les centre bourgs et de contribuer à la qualité du cadre de vie sur le territoire.

Voir aussi axe 1 ([Fiche Action n°2](#))

2) Le programme Petite Ville de Demain

Les communes de Bonnières sur Seine et Freneuse ont été sélectionnées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain. La Communauté de Communes a été désignée pilote de l'opération et va pouvoir coordonner l'ensemble des projets de dynamisation de l'agglomération Bonnières/Freneuse, à travers les projets d'aménagement autour de la gare de Bonnières, de redynamisation du commerce de centre-ville et enfin de mobilité douce sur les deux communes.

Une convention a été établie entre la CCPIF et les communes de Bonnières et Freneuse afin que le chef de projet « Petites Villes de Demain » soit recruté par l'intercommunalité.

Le projet de Freneuse consiste à relier l'ancien centre bourg de la commune à la Gare de Bonnières à travers des cheminements doux. Plus largement il s'agira d'irriguer la commune de Freneuse de mode de déplacement doux pour permettre un accès à la gare de Bonnières.

La gare de Bonnières constitue véritablement le lien entre les projets de Bonnières et Freneuse puis c'est à partir de la gare que le projet de la commune de Bonnières s'articule. Il s'agit d'engager la deuxième phase du projet cœur de ville. L'objectif est de requalifier le quartier autour de la gare de Bonnières par la réalisation de logements neufs, la création de commerces, la réalisation d'équipements publics. Une étude PLH et un plan façade sont également prévus. [Voir programme PVD](#)

3.3. L'amélioration de l'offre de services au public

1) La création d'une Maison France Service

Depuis avril 2017, une Maison des Services Publics (MSP) a ouvert ses portes au sein des locaux du siège de la Communauté de Communes à Freneuse. Quatre partenaires offrent des permanences dans la « MSP » : Le Conseil Départemental des Yvelines (assistantes sociales et psychologues), la CAF, la CCPIF par l'intermédiaire d'un agent qui gère également le point Relais CAF (service de renseignement CAF de 1er

niveau), et enfin l'association Initiative Seine Yvelines qui accompagne les nouveaux entrepreneurs dans leur projet économique.

Cet espace est devenu trop petit et manque de visibilité. La collectivité a donc repensé intégralement l'existence de la Maison des Services Publics de Freneuse en la transformant en une Maison France Service. La Maison France Service sera ouverte en septembre 2021 dans les locaux de la perception de Bonnières que le Trésor Public a libéré en décembre 2020 dans le cadre d'un plan de réorganisation nationale de ses services. Les travaux de réhabilitation sont en cours pour transformer la perception de Bonnières-sur-Seine en un espace moderne permettant d'accueillir le public et les partenaires institutionnels. Pour répondre aux attentes et aux politiques publiques d'accès aux droits pour tous, et pour prendre en compte les contraintes soulevées par la crise sanitaire, la Communauté de Communes fera du numérique sa priorité en renforçant son offre de services et en signant un accord cadre avec les nombreux partenaires qui l'accompagneront dans la création et le fonctionnement de la Maison France Service. ([Fiche Action 8](#))

2) La création d'une maison de santé

La Communauté de Communes, en partenariat avec des professionnels de la santé, a créé un groupe de travail en vue d'ouvrir une maison de santé sur son territoire. Le projet de santé est d'ores et déjà largement avancé puisque pas moins de 13 professionnels sont engagés dans la création d'une association et d'une SISA. La collectivité s'est pour cela faite accompagner par un bureau d'étude financé par une subvention de l'ARS. Un terrain est prévu sur la ZAC des Portes de l'Île de France pour accueillir le bâtiment. La collectivité travaille à présent sur un projet architectural en partenariat avec l'agence Ingéniery du Conseil Départemental des Yvelines.

L'objectif de ce projet, sur un territoire considéré comme un désert médical, est d'une part de créer une dynamique de groupe au niveau des professionnels de santé, de leur fournir un outil leur permettant d'exercer une médecine moderne dans les meilleures conditions possibles et enfin et surtout d'attirer de jeunes et nouveaux médecins à travers un projet de santé et un cadre de travail attirant et la présence de maîtres de stage au sein de l'établissement.

Dans cette perspective, la CCPIF souhaite acquérir un terrain jouxtant la zone d'activités de Freneuse. Des négociations ont été engagées avec le propriétaire, l'EPAMSA. Ce terrain au droit de la nationale permettrait en y construisant le futur centre de santé de créer une véritable entrée de ville. L'objectif est de réaliser un bâtiment « écologique » et esthétique et intégrant une démarche environnementale pour l'aménagement de la parcelle. ([Fiche Action n°11](#))

3.4. Le développement de l'accès au numérique

La Communauté de Communes souhaite créer un espace de co-working sur son territoire. Un emplacement a pour cela été réservé au sein du siège de l'intercommunalité. Le nouvel espace de co-working pourrait être composé d'une partie « espace partagé » d'une superficie d'environ 46 m² comprenant une cuisine ouverte, un îlot central et un espace détente. Le lieu disposerait également d'un WC PMR et d'un bureau d'environ 10 m². Cet espace de co-working serait intégralement indépendant du reste des bureaux du siège de la CCPIF. Ce lieu sera par ailleurs desservi par la fibre et permettra de télétravaillier dans les meilleures conditions. La collectivité observera le succès du lieu et pourra, le cas échéant, réfléchir à la mise en place d'un espace de co-working en milieu rural (St Illiers la Ville ou Bréval.) ([Fiche Action n°10](#))

En ce qui concerne le déploiement de la fibre, le siège de la Communauté de Communes est d'ores et déjà desservi. ([Fiche Action n°20](#)) La collectivité a également apporté la fibre à la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MAPA) des Belles Côtes à Freneuse, où siège le RIAM et où sont installés des serveurs de stockage et de sauvegarde de copie des données des serveurs du siège de la CCPIF. La Maison France Service sera également équipée de la fibre pour permettre la mise en place de visio-conférences. Cet équipement permettra par ailleurs d'accueillir et de former le public en situation d'exclusion numérique. Enfin la future maison de santé, située tout près de la MAPA, sera naturellement équipée de la fibre afin de permettre notamment l'échange des données patients et la mise en place de la télé-médecine. ([Fiche Action n°8](#))

3.5. Le patrimoine et l'accès à la culture

La Communauté de Communes participe au réseau des bibliothèques « Lire en Boucles ». La création du réseau « Lire en Boucles » est née de l'envie de transmettre la passion de la lecture mais aussi et surtout de

sauver véritablement les bibliothèques de nos petites communes (4 500 habitants pour 2 d'entre elles et moins de 2 000 pour les 5 autres).

Sur 18 communes, 7 d'entre elles offrent une bibliothèque à ses habitants. Cependant chaque bibliothèque était face à de nombreuses difficultés : logiciel, horaires, livres, organisation. La fermeture de la bibliothèque départementale des Yvelines a dû obliger les bibliothèques à s'adapter et à trouver des solutions pour continuer à vivre. Le réseau « Lire en Boucles » est le résultat de cette réflexion commune. Il a pour objet de créer une bibliothèque intercommunale virtuelle en mutualisant l'ensemble des supports des bibliothèques.



Réseau des Médiathèques



La communauté de communes « Les Portes de l'Île de France » a voulu valoriser les bibliothèques du territoire en leur offrant une aide administrative, logistique et financière afin

de mutualiser les établissements sur un fil conducteur commun. Aujourd'hui, chaque bibliothèque est munie d'un ou plusieurs ordinateurs avec imprimantes et douchettes pour scanner les livres informatiquement. Le partage des données est devenu plus facile via la plateforme du nouveau site internet qui regroupe les 7 bibliothèques. Le logiciel de réservation commun a permis le partage d'environ 2 000 documents dont 78% de livres depuis janvier 2018. Un véhicule conduit par un agent de la Communauté de Communes permet de faire la navette entre les 7 bibliothèques pour échanger les documents réservés via le site internet de « Lire en Boucles ».

Au-delà, pour contribuer au sentiment d'appartenance au territoire et accroître l'offre culturelle, il est important de pouvoir mutualiser l'offre culturelle existante de façon à ce qu'elle soit accessible à tous et notamment aux habitants des petites communes du plateau. L'offre d'activités culturelles devrait être centralisée et promue à l'échelle de la Communautés de communes. Une réflexion doit être menée également sur sa diversification et le besoin éventuel en équipement structurant.

3.6. Le soutien aux activités sportives

1) La création de trois terrains de tennis couverts : deux à Bonnières sur Seine et un à Bréval

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes et de son partenariat avec les associations sportives, la communauté de communes « Les Portes de l'Île de France » engage la construction de deux terrains de tennis couverts en résine synthétique homologués FFT sur la commune de Bonnières sur Seine ainsi qu'un court de tennis à Bréval – similaire à l'existant. ([Fiche Action n°9](#))

2) La création d'un dojo à Neauphlette

La Communauté de Communes souhaite engager la construction d'un dojo sur la commune de Neauphlette, sur un terrain jouxtant la commune de Bréval afin de permettre aux nombreux licenciés de pratiquer leur sport dans les mêmes conditions que les clubs de la vallée qui peuvent accéder aux salles modernes du complexe sportif intercommunal situé à Bonnières sur Seine. ([Fiche Action n°21](#))

3) La création d'un local pour le Kayak à Bennecourt

La Communauté de Communes souhaite construire un local pour le seul club de kayak de son territoire, sur la commune de Bennecourt afin de stocker tout le matériel nécessaire à la pratique de ce sport. ([Fiche Action n°22](#))

4) La création d'un boulodrome et d'un local pour les VTT à Bonnières sur Seine

Dans le prolongement de la création de deux terrains de tennis couverts à Bonnières, à côté du complexe sportif intercommunal, la collectivité souhaite terminer d'aménager la plateforme haute en créant un boulodrome, puis à terme un local pour le club de VTT. La création de l'ensemble de ces équipements permettra de créer un véritable pôle sportif qui rayonne bien au-delà de la seule Communauté de communes ([Fiche Action n°23](#))

5) Modernisation des équipements sportifs

L'accueil de nouvelles populations conduit à revisiter l'adéquation de l'offre d'équipements sportifs. Un certain nombre d'entre eux nécessite modernisation et mise aux normes dans les toutes prochaines années.

A noter que les activités de randonnée sont abordées au titre des activités contribuant au développement des activités touristiques. Les sentiers de randonnée en font partie et notamment la boucle qui permet de desservir la base de loisirs et servira donc également aux habitants du territoire pour accéder à des activités sportives et de loisirs.

V. Les actions

L'ensemble des actions qui s'inscrivent dans le projet de territoire sont listées dans le tableau de bord joint en annexe.

Certaines sont en cours et nécessitent des compléments de financement. D'autres sont prêtes à être mises en œuvre. Elles font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat. Il s'agit des actions suivantes :

Axe 1	Accompagner le développement économique durable du territoire		
Fiche Action 27	Communication sur les circuits de randonnée		
Axe 2	Accompagner la transition écologique du territoire		
Fiche Action 28	Equipements de la CC en véhicules électriques		
Fiche Action 5	Réhabilitation de la déchetterie-étude et travaux		
Fiche Action 6	Création d'une ressourcerie (bâtiment)		
Axe 3	Renforcer la cohésion du territoire et le bien-vivre ensemble		
Fiche Action 25	Achat terrain maison de santé		
Fiche Action 9	Création de 3 terrains de tennis couverts		
Fiche action 22	Construction d'un local pour l'activité Kayak		
	Mise en œuvre du CRTE		
Fiche Action 29	Recrutement d'un chargé de mission CRTE		

VI. Organisation pour la mise en œuvre du CRTE

Pour la future mise en œuvre du CRTE, les modalités de travail et conditions de réussite sont les suivantes :

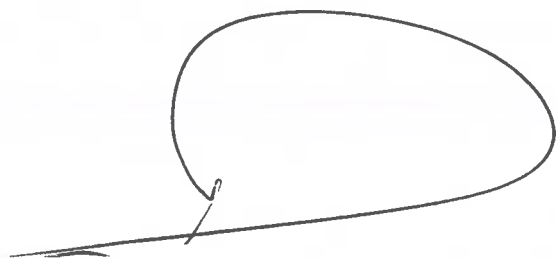
- Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du CRTE, réunissant le Président et les services de l'Etat qui se réunira annuellement pour valider les priorités stratégiques, le plan d'actions et l'annexe financière. Des comités techniques réunissant le DGS de la Communauté de communes et les services de l'Etat pourront se tenir en amont, en tant que de besoin, à l'initiative des services de l'Etat pour préparer les réunions du Comité de pilotage.
- Mise en place d'un comité des partenaires qui pourrait se réunir à l'initiative des services de l'Etat pour des revues de projet en amont des Comités de pilotage.
- Mobilisation de ressources humaines complémentaires. Le besoin est estimé à un ETP d'un chargé de mission. Il fait l'objet d'une fiche action incluse dans la première série d'actions concrètes de relance annexée au présent protocole. (Fiche Action n°29)
- L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, sera un élément clé du pilotage du CRTE (indicateurs et grille d'analyse de la contribution des projets à la transition écologique élaborée par le Ministère de la Transition écologique).

VII. Annexes

- Le tableau de bord avec l'ensemble des actions identifiées pour mettre en œuvre la stratégie du territoire
- Les fiches action correspondant aux actions à mettre en œuvre en 2021

Fait à Freneuse,
Le 21.08.2021

Pour l'Etat
M. le Préfet des Yvelines



Pour la CCPIF
M. PEZZALI, Président

